

## **The Blockchain Group annonce une augmentation de capital à ~4,056€ par action, pour un montant de ~3 M€, dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM pour poursuivre sa stratégie de Bitcoin Treasury Company**

Puteaux, le 8 juillet 2025 : The Blockchain Group (code ISIN : FR0011053636, code mnémonique : ALTBG) (la « Société »), société dont les titres sont admis à la négociation sur Euronext Growth Paris, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, annonce une augmentation de capital à ~4,056 € par action, pour un montant de ~3 M€, dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM (le « Programme »). La Société poursuit ainsi sa stratégie de Bitcoin Treasury Company, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée au fil du temps.

### ***Augmentation de capital dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM***

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le conseil d'administration le 11 juin 2025, lui-même agissant en vertu de la 12<sup>ème</sup> résolution consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2025, le Directeur général de la Société a décidé le 7 juillet 2025 une augmentation de capital d'un montant total de 2.997.177,20 euros (prime d'émission incluse), par émission de 739.000 actions ordinaires nouvelles au prix moyen de ~4,056 euros par action.

La Société a regroupé le 7 juillet 2025 en une seule augmentation de capital, les demandes de souscriptions reçues de TOBAM entre le 30 juin 2025 et le 4 juillet 2025 et le prix de souscription a été déterminé conformément aux termes du Contrat d'ATM signé le 6 juin 2025, à savoir :

- Le prix de chaque demande est égal au plus élevé du cours de clôture ou du cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) du jour de bourse précédant la demande ; et
- Le nombre d'actions demandées ne peut être supérieur à 21% du volume des négociations du jour de bourse précédant la demande.

Les actions émises feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris (compartiment offre).

L'opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Compte tenu de volatilité du cours de bourse observée sur la période, le prix moyen de souscription à l'augmentation de capital fixé à ~4,056 euros fait apparaître une décote de 1% par rapport au cours de clôture du 4 juillet 2025.

Conformément au Programme, le Directeur général a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des investisseurs auxquels s'adresse l'offre, dans les proportions visées ci-après :

<b>Investisseur</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Prix moyen arrondi / action (€)</b>	<b>Montant (€)</b>
TOBAM Bitcoin Enhanced Fund	345.000	4,037 €	1.392.903,00 €
TOBAM Bitcoin Treasury Opportunities Fund	280.000	4,063 €	1.137.777,00 €
TOBAM BTC Linked and Blockchain Equity Fund	39.000	4,087 €	159.406,60 €
MDP Blockchain	75.000	4,095 €	307.090,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>739.000</b>	<b>4,056 €</b>	<b>2.997.177,20 €</b>

## Incidence sur la répartition du capital social de la Société

L'incidence de ces opérations sur la répartition du capital social de la Société est la suivante :

Actionnaires	Situation au 8 juillet 2025		Base totalement diluée (*)	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
<b>Dirigeants</b>	12 030 185	8.93%	18 418 953	5.74%
<b>Fulgur Ventures</b>	-	0.00%	145 911 009	45.46%
<b>Adam Back</b>	17 012 522	12.63%	35 163 699	10.95%
<b>TOBAM</b>	5 854 407	4.35%	10 642 356	3.32%
<b>UTXO Management</b>	-	0.00%	7 999 210	2.49%
<b>Actions Gratuites**</b>	-	0.00%	1 880 000	0.59%
<b>Public &amp; Institutionnel</b>	99 764 731	74.09%	100 975 068	31.46%
<b>TOTAL</b>	<b>134 661 845</b>	<b>100%</b>	<b>320 990 295</b>	<b>100%</b>

(\*) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 8 juillet 2025 en y ajoutant les actions résultant (i) de la conversion de l'intégralité des OCA émises ou annoncées, (ii) de l'émission dans le cadre des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA Tranche 1 émises ou exercées à date, et (iii) de l'émission des actions gratuites dont l'attribution a été décidée. La Société rappelle que le capital existant et la base totalement diluée n'incluent pas à date l'ajout potentiel d'actions à son capital social résultant (i) de la conversion des BSA 2025-01 émis comme annoncé le 7 avril 2025 ainsi que (ii) des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA Tranche 1 non exercées à date. La Société rappelle également que la base totalement diluée n'inclut pas les actions susceptibles de correspondre aux montants non souscrits à date des 300 M€ d'augmentations de capital autorisées au profit de TOBAM.

(\*\*) Actions Gratuites dont l'attribution a été décidée et n'ayant pas été effectivement émises à ce jour, comptabilisées dans la base totalement diluée.

Par ailleurs, la Société rappelle l'ajout potentiel d'actions à son capital social résultant (i) de la conversion des BSA 2025-01 émis comme annoncé le 7 avril 2025, ainsi que (ii) des mesures d'ajustement légales au profit des porteurs d'OCA Tranche 1. La répartition de ces dernières, ajustée des BSA exercés à date ainsi que des mesures d'ajustement légales exercées ou annoncées, est la suivante :

Actionnaires	Actions pouvant être émises au titre de l'exercice des BSA 2025-01 non exercés ou annoncés à date	Actions pouvant être émises au titre des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA non exercées ou annoncées à date	Total
<b>Dirigeants</b>	1 151 166	423 744	1 574 910
<b>Fulgur Ventures</b>	0	9 677 771	9 677 771
<b>Adam Back</b>	523 809	0	523 809
<b>TOBAM</b>	3 571	0	3 571
<b>UTXO Management</b>	0	530 559	530 559
<b>Public &amp; Institutionnel</b>	7 580 821	0	7 580 821
<b>TOTAL</b>	<b>9 259 367</b>	<b>10 632 074</b>	<b>19 891 441</b>

L'opération décrite ci-dessus, pourrait permettre l'acquisition de ~25 BTC supplémentaires, portant la détention potentielle totale par la Société à 1 929 BTC.

## **Incidence de l'augmentation de capital sur les capitaux propres par action et sur la situation de l'actionnaire qui ne souscrit pas à l'opération**

A titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital annoncée dans le présent communiqué sur la quote-part des capitaux propres par action serait la suivante :

	<b>Montant des capitaux propres</b>	<b>Nombre total d'actions</b>	<b>Quote-part des capitaux propres par actions (base non diluée)</b>	<b>Quote-part des capitaux propres par actions (base totalement diluée)<sup>(*)</sup></b>	<b>Quote-part du capital</b>
<b>Avant l'augmentation de capital</b>	48 355 071,38 €	134 661 845	0,36 €	0,60 €	1%
<b>Après l'augmentation de capital</b>	51 352 248,58 €	135 400 845	0,38 €	0,61 €	1%

(\*) Pour les besoins du calcul de la quote-part des capitaux propres par action sur une base totalement diluée, le calcul est effectué sur la base :

- des capitaux propres au 31 décembre 2024 auxquels ont été ajoutés le produit (i) des augmentations de capital en numéraire, (ii) de la conversion de l'intégralité des obligations convertibles émises ou à émettre (iii) de l'exercice de l'intégralité des BSA 2025-01 attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires le 11 avril 2025 ainsi que des mesures d'ajustement légales consécutives à l'émission des BSA-2025-01 au bénéfice des porteurs d'OCA Tranche 1, et (iv) des opérations faisant l'objet du présent communiqué ;
- du nombre d'actions émises au 31 décembre 2024 ainsi que des actions émises ou à émettre au titre (i) des augmentations de capital en numéraire, (ii) de l'émission des actions gratuites dont l'attribution a été décidée, (iii) de la conversion de l'intégralité des OCA émises ou à émettre (iv) de l'exercice de l'intégralité des BSA 2025-01 attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires le 11 avril 2025 ainsi que des mesures d'ajustement légales consécutives à l'émission des BSA-2025-01 au bénéfice des porteurs d'OCA Tranche 1 et (v) des opérations faisant l'objet du présent communiqué.

## **Facteurs de risques**

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont détaillés dans son rapport financier annuel 2024, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la Société ([www.theblockchain-group.com/investor/news-financial-information/](http://www.theblockchain-group.com/investor/news-financial-information/)). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

\* \* \*

## A propos de The Blockchain Group (ALTBG)

The Blockchain Group est une Bitcoin Treasury Company cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le conseil et développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées.

EURONEXT Growth Paris  
Code Mnémonique : ALTBG  
ISIN : FR0011053636  
Reuters : ALTBG.PA  
Bloomberg : ALTBG.FP

Contact :  
[communication@theblockchain-group.com](mailto:communication@theblockchain-group.com)

## Contacts - Actus Finance & Communication

### Relations Investisseurs

Mathieu Calleux

[tbg@actus.fr](mailto:tbg@actus.fr)

### Relations presse

Anne-Charlotte Dudicourt

[acdudicourt@actus.fr](mailto:acdudicourt@actus.fr) – 06 24 03 26 52

Céline Bruggeman

[cbruggeman@actus.fr](mailto:cbruggeman@actus.fr) - 06 87 52 71 99

---

Tous les communiqués de presse The Blockchain Group sont disponibles sur [Financial information - The Blockchain Group](#).

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)

---

## Avertissement

*Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale.*